



CENTRE DU DROIT DE L'ENTREPRISE (DROIT INDUSTRIEL, DROIT  
D'AUTEUR, DROIT COMMERCIAL) DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

FORMATION CONTINUE

# LA GESTION DU PATRIMOINE DES MAJEURS SOUS CURATELLE

## CADRE JURIDIQUE ET QUESTIONS PRATIQUES

UNIL - QUARTIER SORGE  
BÂTIMENT AMPHIPÔLE  
(SALLE 340.1)

**Mardi 7 octobre 2014**  
**8 h 30 - 16 h 45**

UNIL | Université de Lausanne

# PROGRAMME

ORGANISATION : PROF. EDGAR PHILIPPIN, PROF. PHILIPPE MEIER

**8h30** Accueil des participants et distribution de la documentation

**9h00** Introduction et bienvenue

---

**9h15** **La gestion du patrimoine des personnes sous curatelle : quel rôle pour les autorités, le curateur et les tiers professionnels ?**

**Philippe Meier**, professeur à l'Université de Lausanne

**10h00** **L'OGPCT – Cadre juridique et questions controversées**

**Audrey Leuba**, professeure, vice-doyenne de la Faculté de droit, Université de Genève

**10h45** *Pause*

**11h15** **La gestion « contrainte » de l'argent – quelques considérations de travail social**

**Judith Bovay**, professeure à la Haute école de travail social et de la santé, Lausanne

**12h00** Questions et discussion

**12h15** *Déjeuner*

---

**13h30** **Les consentements des art. 416/417 CC**

**Estelle de Luze**, avocate, maître assistante à l'Université de Lausanne

**14h00** **Pratique des autorités genevoises : exposé et questions**

**Th. Wuarin**, président TPAAE et **N. Barada**, chef secteur révision TPAAE ;  
**M.-H. Koch-Binder**, directrice SPAd et **R. Pillonel**, adjointe SPAd

**15h00** *Pause*

**15h30** **Pratique des autorités vaudoises : exposé et questions**

**C. Kühnlein**, juge cantonale, Lausanne et **O. Peissard**, 1er juge de paix, Yverdon ; **F. Vuissoz**, chef OCTP et **S. Huguet**, adjointe OCTP

**16h30** Discussion et conclusions

**16h45** Clôture de la journée

---

Des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être déposées lors de l'inscription au colloque. Les conférenciers auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## 1. Inscription

Le bulletin d'inscription doit être adressé au CEDIDAC, Université de Lausanne, Bâtiment Internef, 1015 Lausanne, le plus rapidement possible, mais au plus tard dix jours avant la date du colloque. L'inscription est nominative et **définitive**. Une personne bénéficiant d'un tarif préférentiel ne peut se faire remplacer que par une personne bénéficiant elle aussi à titre personnel du même tarif préférentiel. Dans le cas contraire, la différence sera facturée.

## 2. Confirmation – paiement

Une confirmation écrite et une facture, avec BVR, vous parviendront après réception de votre bulletin d'inscription.

Le paiement doit intervenir à réception de la facture.

## 3. Emplacement – accès

Les séances auront lieu à l'Université de Lausanne qui peut être rejointe en prenant le métro M1 depuis Lausanne-Flon ou depuis la gare CFF de Renens jusqu'à l'arrêt «UNIL-Sorge».

Plan d'accès sur : <http://planete.unil.ch>

L'utilisation des transports publics est encouragée.

## 4. Finance d'inscription – annulation

La finance d'inscription de CHF 450.– par journée et par personne (CHF 375.– pour les membres du Club du CEDIDAC) comprend la documentation, le repas de midi et le café servi pendant les pauses. Sur demande : tarifs spéciaux pour avocats-stagiaires, stagiaires notaires, doctorants et étudiants.

Seules les demandes d'annulation **formulées par écrit** seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir au plus tard 10 jours avant le colloque. Dans tous les cas d'annulation, un montant de CHF 80.– sera facturé pour les frais administratifs.



**Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégralement, même en cas de non-participation au colloque.**

## 5. Renseignements

CEDIDAC  
UNIL - Quartier Dorigny  
Bâtiment Internef  
CH – 1015 LAUSANNE

Tél. 021 692 28 50  
Fax 021 692 28 55  
[cedidac@unil.ch](mailto:cedidac@unil.ch)  
[www.cedidac.ch](http://www.cedidac.ch)

# BULLETIN D'INSCRIPTION

**La personne soussignée, ayant pris connaissance des conditions générales figurant au dos de ce bulletin et les acceptant :**

- a) **prendra part** à la journée d'étude du 7 octobre 2014 «La gestion du patrimoine des majeurs sous curatelle : cadre juridique et questions pratiques »
- OUI (non-membre du Club du CEDIDAC, CHF 450.-/personne)
- OUI (membre du Club du CEDIDAC, CHF 375.-/personne)
- b) **prendra part** à la journée d'étude du 7 octobre 2014 «La gestion du patrimoine des majeurs sous curatelle : cadre juridique et questions pratiques » et **s'inscrit comme membre du Club du CEDIDAC** pour bénéficier immédiatement du tarif préférentiel (valable également pour l'achat des publications CEDIDAC) en qualité de :
- membre de soutien (personne morale) contribution : CHF 1'000.-/an au minimum
- membre ordinaire contribution : CHF 100.-/an
- membre étudiant ou doctorant contribution : CHF 25.-/an

\*Nom

\*Prénom

\*Profession

\*Société

Rue

Numéro

NP

\*Ville

E-mail\*\*

Tél. prof. / Mobile

Par l'envoi de mon inscription, **je confirme avoir lu et accepté les conditions de participation** figurant au dos de ce bulletin.

Date

Signature

\* ces éléments figureront sur la liste des participants insérée dans le classeur de documentation

\*\* sera utilisé pour l'envoi d'annonces et d'informations par le CEDIDAC

Bulletin à découper et à retourner, dûment complété, au

CEDIDAC  
UNIL - Quartier Dorigny  
Bâtiment Internef  
1015 LAUSANNE

ou inscription sur notre site <http://www.unil.ch/cedidac>